



Devenir formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail

Public

Formateurs d'entreprises ou d'organismes de formation.

Pré-requis

Le candidat devra :

- être en possession d'un certificat de formateur SST en cours de validité.
- avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Objectifs

- Concevoir, animer et évaluer une action de formation de formateurs en sauvetage secourisme du travail.
- Actualiser et maintenir les compétences des formateurs en sauvetage secourisme du travail.

Contenu

- Appropriation et maîtrise de l'ensemble des documents et outils afférents au dispositif de formation SST
- Accompagnement à la conduite d'un projet de formation de formateurs SST inscrite dans une démarche de prévention d'entreprise
- Animation d'un réseau de formateurs SST en lien avec les actions du réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS.
- Ingénierie pédagogique appliquée à la formation de formateurs
- Pédagogie et conduite des apprentissages relatifs à la formation de formateurs SST et à leur évaluation

Méthodes pédagogiques

Exposés-débats

Travaux en sous-groupes

Simulation de situations pédagogiques

Durée

8 jours modulables soit 56 heures, réparties sur 2 semaines non consécutives

Validation

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de « formateur de formateurs SST », valable 24 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs SST » (MAC) d'une durée de 21 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur INRS.

Modalités d'inscription

Formation réalisée à l'INRS.

Consulter le catalogue sur : <http://www.inrs.fr/services/formation/calendrier.html>

